

Bouqu'info



n°133

Décembre
2014

Joyeux Noël les petits sapins !

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Vous avez pu le constater, l'entrée de l'école élémentaire se fait enfin par son accès définitif. Il n'a pas été évident d'en écourter le délai, mais pour minimiser la gêne des riverains de la rue du Canal, des rues et ruelles des Crayères, je me devais d'accélérer cette procédure. Je m'y étais d'ailleurs engagé.

La directrice de la maternelle ayant fait la demande de modifier l'entrée des petits par la rue Neuve, il était de mon devoir de sécuriser cet accès avant de lui donner mon accord. Cette sécurisation ayant été réalisée, la directrice a été autorisée à modifier l'accès de ses élèves.

Les fêtes de Noël approchent, des sapins ont été disposés dans toute la commune, si vous le désirez vous pouvez les décorer. Certains le sont déjà et j'en remercie les initiateurs. Faisons tous ensemble en sorte que cette année nous passions de très belles fêtes de fin d'année.

Joyeuses fêtes à tous.

Laurent Combe



Lors du 11 novembre, les anciens combattants, les enfants de Boult sur Suipe, mais aussi la population venue en nombre ont pu rendre hommage aux poilus enterrés dans le cimetière municipal.



Le secrétariat de mairie sera fermé le 3 janvier 2015.

Agenda

22 décembre : Mise en ligne du site internet communal

janvier : Pas de marché gourmand

10 janvier : Repas des séniors

6 février 15h30-19h : Marché gourmand



Le 5 décembre, le père Noël a accueilli la population au marché gourmand.

État civil

Naissances

MICKIÉWICZ Tom, Axel né le 14/11/2014
GOURNET Nathan Gilles William né le 26/11/2014
LUCE Emmy Laura Pascaline né le 11/12/2014
BARYLA Hadrien Claude René né le 12/12/2014

Informations pratiques

Détecteurs de métaux

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de scruter des terrains privés munis de détecteurs de métaux.

Bourses aux plantes

La bourse aux plantes et graines aura lieu le SAMEDI 18 AVRIL de 14H à 18H. Cela se déroulera dans le verger situé rue de St Roch face à l'école.

Déchetteries du SYCODEC :

Les 24 et 31 décembre, les déchetteries fermeront exceptionnellement leurs portes à 16h.

Monde associatif



Le téléthon 2014 a été organisé en parallèle du marché gourmand vendredi 5 décembre au soir.

Les bouquins ont pu participer à une tombola, laisser leur empreinte sur une grande fresque de mains, s'offrir une viennoiserie ou un porte-clé, ou encore procéder au lâcher de ballons.

Nous remercions les bénévoles et les associations qui ont permis la réussite de cette manifestation. Au total c'est plus de 700 euros qui ont été reversés au téléthon.

Bravo à vous !

PS : Il n'est jamais trop tard pour adresser un don au téléthon : don.telethon.fr

Vie de la commune

Visite sucrerie

En pleine période betteravière, comprenons-nous pourquoi nous voyons tous ces camions ? Notre commune a organisé en partenariat avec la sucrerie de Bazancourt une visite du site en pleine activité. Un groupe de 25 personnes a pu suivre l'évolution de la betterave sucrière du champ à la boîte de sucre. Une visite enrichissante grâce à la qualité des intervenants.

Site internet communal :

C'est avec joie, enthousiasme et fierté que la commission communication vous informe d'un heureux événement. Dès ce 22 décembre, la commune de Boult sur Suipe sera en ligne !



Retrouvez sur www.boultsursuipe.fr :

- les informations relatives au conseil municipal,
- des informations sur nos associations, artisans et commerçants,
- les informations pratiques relatives à notre commune (horaires, agenda des événements, annuaire, démarches administratives),
- les publications communales.

Bien entendu, ce site, qui est amené à évoluer, est votre site ! Nous vous encourageons à nous faire part de vos remarques positives ou négatives, à nous signaler des points que vous souhaiteriez voir apparaître.

Sur le site, il est possible de vous inscrire à la newsletter. Les personnes inscrites seront informées par courriel des événements de la commune et recevront le bouqu'info numérique.

Associations, commerçants, artisans, si vous souhaitez diffuser des informations via le site internet communal, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie. Le site est pour vous, également.

Bien entendu, l'existence de ce site ne remet pas en cause la distribution du bouqu'info papier qui continuera dans les mêmes conditions.

Conseils municipaux et communautaires

Cette rubrique présente uniquement des éléments de compte-rendus. Il est possible de consulter les compte-rendus complets :

Conseil municipal : affichages municipaux, www.boultsursuipe.fr

Conseil communautaire : www.ccvv.fr.

Conseil communautaire du 24 novembre 2014

Un résumé exhaustif du précédent conseil communautaire ne pouvant être fait sur cette page nous vous invitons à le consulter sur le site internet de la CCVS ou sur les affichages dédiés à Bazancourt et Boulton sur Suipe. L'ordre du jour était :

1. Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire du 19 novembre 2014 :

- Réforme des rythmes scolaires
- Tarifications parentales périscolaires pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015
- Modification du règlement intérieur périscolaire

2. Compte rendu de la commission extrascolaire/petite enfance du 13 novembre 2014 :

- Présentation du programme d'activités 2015
- Tarifications parentales extrascolaires 2015
- Modification du règlement intérieur extrascolaire

3. Compte rendu de la commission développement économique du 18 novembre 2014 :

- Point sur l'état d'avancement des ventes pour la 4^{ème} tranche
- Présentation du dossier pour l'aménagement de la 5^{ème} tranche

4. Mise en place d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), désignation du nombre de délégués représentant le personnel et paritarisme du comité.

5. Cessions foncières à la commune de Warmeriville.

6. Délégations exercées par le Président et le Bureau communautaire.

7. Informations diverses.

Information : le conseil communautaire se réunit le 22 décembre. L'un des points du jour sera l'ajustement du fonctionnement du périscolaire suite aux réunions publiques.

Conseil municipal du 16 décembre 2014

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- Adopte l'aménagement de la rue des Crayères et du chemin des Crayères et la réfection des trottoirs rue du Pont Nardenne,
- Décide de réaliser ces travaux pour 2015,
- Approuve le financement présenté par le Maire,

- Demande l'inscription des 2 dossiers au programme 2015 pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de réaliser l'aménagement de 3 candélabres chemin de Fresne ;
- Accepte le devis de l'entreprise FME pour un montant de 4465 € HT soit 5358 € TTC pour des ampoules LED.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de modifier l'emplacement taxi qui se situera désormais rue de Bazancourt, près de la cabine téléphonique,
- Donne son accord à Monsieur LOOTEN pour qu'il achète un panneau de signalisation de taxi de type C5 qui sera installé par la commune ,
- Autorise le Maire à prendre un arrêté pour modifier ledit emplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de transférer la compétence « aménagement numérique du territoire », à la CCVS pour le déploiement de la fibre optique.

Le conseil, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et un conseiller intéressé qui donc s'abstient,

- Autorise le Maire à verser la somme de 1200 euros au couple qui a acheté la parcelle AE 278 en dédommagement de ses frais de justice.

Le conseil, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et un conseiller intéressé qui donc s'abstient, émet un avis favorable :

- à l'engagement par la commune de Boulton sur Suipe d'une procédure de classement d'office en application des articles L. 318-3 et R. 318-10 et suivants du Code de l'urbanisme pour un tronçon de l'impasse Croix Nouvelet (AE 274 et 275) ;
- à l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme et à la composition du dossier d'enquête publique ;
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier et à signer les documents y afférant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 17 voix pour et 2 abstentions,

- Demande le retrait de la délibération 2013/53 du 24 septembre 2013 relative à la demande de déclaration d'utilité publique du terrain AB 14 rue du Pavé.

Conseil municipal des enfants et des jeunes



L'élection du conseil municipal s'est tenue le samedi 15 novembre. Dans une ambiance très respectueuse des règles républicaines, les enfants ont élu leurs représentants sur la base de programmes ambitieux et pertinents qui témoignent du fait que les candidats au conseil municipal des jeunes sont de vrais sages.



Nous saluons l'ensemble des candidats et des électeurs qui ont lancé ce conseil municipal

des enfants et des jeunes. Le scrutin très serré a permis de désigner 9 conseillers.

Les conseillers, élus pour deux ans, se réuniront un samedi matin par trimestre afin de bâtir des propositions qui seront soumises au conseil municipal des adultes.

Les élus sont :

- | | |
|------------------|-------------------|
| 9/10 ans | 11/12 ans |
| - Chloé SAUPIQUE | - Louise DUFOUR |
| - Jade COMBE | - Tom JOAQUIM |
| - Nathan COMBE | - Alexane LEQUART |

13/14 ans

- Léonie BRUNHOSO
- Pierre CHAURE
- Pierre MEUNIER



Commission communication : Brunhoso C., Delville C., Fillion E., Kluba M., Marchand M., Mintoff F., Raach K., Tellier S.
Illustration : M.Mintoff

je fais un don de _____ € Votre don vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 521 €. Au-delà et dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable, la réduction est de 66 %

Nom Prénom

..... Mail



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
30 av. général de Gaulle – 51100 REIMS
03.26.79.12.00
contact@SPF51.org - www.spf51.org

je souhaite accueillir bénévolement un enfant cet été et désire recevoir de la documentation.

On se met d'accord en famille. Oui, on va offrir tous ensemble un temps de vraies vacances à un enfant qui ne peut pas partir cette année.... le soleil du ciel et celui du cœur réchaufferont la découverte mutuelle, le quotidien et les jeux.

Âge des enfants : de 6 à 10 ans - accueillis de deux semaines en juillet ou en août

Accueillir un enfant pour les vacances !

IL S'AGIT D'UN GESTE POUR QUE LE RÊVE D'UN ENFANT DEVIENNE RÉALITÉ CET ÉTÉ

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

les vacances ce n'est être au lune

C'est un temps de bonheur qui comptera toute sa vie

MERCI DE METTRE DES VACANCES DANS L'ÉTÉ D'UN ENFANT